

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2464

présenté par
Mme Panosyan-Bouvet

ARTICLE 18 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 18 bis qui établit un délit d'entrave à l'aide à mourir. Ce délit pourrait faire peser un risque sur les professionnels de santé des soins palliatifs.